

La rentrée est fixée :

Au mardi 1^{er} septembre 2026

▪ **13 heures 30 pour les élèves de :**

- 3^{ème} prépa-métiers
- CAP 1^{ère} année
- Seconde professionnelle – Bac. Pro.

Fin des cours : 17 heures 20.

Dès le mercredi 02 septembre 2026

**Cours selon l'emploi du temps spécifique
communiqué la veille. Fin à 16h25 maximum.**

Au mercredi 02 septembre 2026

▪ **08 heures 35 pour les élèves de :**

- CAP 2^{ème} année
- Première professionnelle – Bac. Pro.
- BMA 1^{ère} année

▪ **10 heures 40 pour les élèves de :**

- Terminale professionnelle – Bac. Pro.
- BMA 2^{ème} année

Fin des cours : 16 heures 25 maximum.

Les emplois du temps seront communiqués aux élèves le jour de la rentrée.

1. Rentrée des internes

Pour faciliter l'installation dans les chambres et faire connaissance, la rentrée des internes est fixée au :

♦ **Lundi 31 août 2026 :** pour les élèves de 3^{ème} prépa-métiers, CAP 1^{ère} année et seconde professionnelle.

GARÇONS

20 heures 00 au lycée Sainte Marie

2 rue Émile Hié – 59270 BAILLEUL

Le repas du lundi soir ne sera pas servi.

FILLES

20 heures 00 à l'internat des filles

43 rue d'Ypres – 59270 BAILLEUL

♦ **Mardi 1^{er} septembre 2026 :** pour les élèves de CAP 2^{ème} année, première et terminale BMA, première et terminale professionnelles.

GARÇONS

20 heures 00 au lycée Sainte Marie

2 rue Émile Hié – 59270 BAILLEUL

Le repas ne sera pas servi pour les arrivants du mardi soir.

FILLES

20 heures 00 à l'internat des filles

43 rue d'Ypres – 59270 BAILLEUL

2. Fonctionnement

Le lycée est ouvert du lundi matin 08 heures 00 au vendredi soir 17 heures 00.

Les cours sont assurés du lundi au jeudi de 08 heures 35 à 17 heures 20 et le vendredi de 08 heures 35 à 16 heures 25 au plus tard.

Les élèves (demi-pensionnaires et externes) sont libérés à l'issue de la dernière heure de cours de la journée conformément à l'emploi du temps actualisé consultable en temps réel sur EcoleDirecte par les élèves et les parents.

Organigramme – vos interlocuteurs :

Mme Marcant

Chef d'Établissement

M. Rétaux

Directeur Adjoint

M. Huberlant

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques

M. Van De Wiele

Adjoint en Pastorale

Mme Decherf Secrétaire de Direction
M. Deswarte Accueil – Comptabilité Élèves
Mme Dulongcourty Accueil – Aides aux familles – Bourses
L'équipe pédagogique de vos enfants
Personnel éducatif :
Vie scolaire : Mme Brutsaert, Mme Decoster, Mme Derebreu, Mme Vanuxem
Internat : Mme Bayard, M. Gilliot, M. Goudemand

La Direction et les Professeurs reçoivent sur rendez-vous.

3. Pastorale

La pastorale fait partie du projet de notre établissement catholique d'enseignement. Elle se vit dans la pédagogie salésienne de Don Bosco qui met le jeune au centre des projets et des apprentissages. Des temps forts, des actions de solidarité, des temps d'échange ou de prière seront proposés aux élèves inscrits au lycée. Chacun y trouvera une proposition qui réponde à ses attentes.

4. EcoleDirecte

EcoleDirecte est l'outil numérique de liaison entre le lycée et les familles.

Vous y trouverez :

- Le suivi scolaire de l'élève qui vous permettra de suivre les résultats et l'assiduité.
- Les bulletins trimestriels à télécharger depuis ce site ; il est vivement conseillé d'en faire une sauvegarde notamment pour les démarches d'une poursuite d'études après la scolarité à Sainte Marie.
- Le carnet de liaison.
- La messagerie.
- Des circulaires et informations à consulter régulièrement.

C'est par exemple sur EcoleDirecte que vous recevrez le certificat de scolarité en début d'année.

Nous attirons votre attention sur la difficulté que nous avons constatée à échanger avec les mails en @free.fr - toute autre adresse est à nous communiquer.

5. Repas

Le self n'est accessible qu'aux élèves demi-pensionnaires et internes pour des raisons de sécurité alimentaire. L'élève doit toujours être en possession de sa carte de lycéen pour le pointage au self.

Chaque élève se verra attribuer une carte de lycéen déterminant son régime (externe/demi-pensionnaire/interne). Il devra toujours l'avoir en sa possession (sortie, self...).

En cas de perte ou de détérioration, elle sera remplacée, par la vie scolaire, moyennant le versement d'une somme de 5 euros.

La sortie du midi est strictement interdite pour les élèves demi-pensionnaires et internes.

6. Règles de vie commune

Les téléphones portables, les casques, les écouteurs et les consoles de jeux sont strictement interdits dans les salles de cours, C.D.I., salle d'étude, ateliers et salles de sport sauf accord express de l'enseignant pour des besoins pédagogiques. Il pourra aussi être demandé de ne pas les utiliser à table, ou à certains moments à l'internat.

L'utilisation des enceintes bluetooth est tolérée uniquement dans la cour pendant les temps de pause et de façon modérée (dans le respect des autres).

La tenue vestimentaire doit être propre, décente et appropriée au travail scolaire. Quand la tenue professionnelle est demandée par un enseignant, elle doit être portée.

Secteur hôtelier et tertiaire : les élèves peuvent être amenés à participer à des actions sur site ou à l'extérieur, en soirée et de manière exceptionnelle le week-end.

L'usage du tabac et des cigarettes électroniques est strictement interdit dans le lycée.
L'accès aux bâtiments en dehors des cours n'est permis qu'avec accord express.

7. Élèves à besoins éducatifs particuliers / élèves en situation de handicap

Afin d'accompagner au mieux les besoins reconnus des élèves, veuillez nous communiquer les documents ci-dessous selon les situations :

PPRE (programme personnalisé de réussite éducative),

PAP (plan d'accompagnement personnalisé),

PPS (projet personnalisé de scolarisation),

PAI (projet d'accueil individualisé),

Les pièces justificatives sont à joindre impérativement aux accords : accord de PAP (annexe 3), le PAP, PAI, notifications MDPH (PPS, aide humaine, matériel pédagogique adapté, Gevasco)...

Ces documents sont à fournir obligatoirement d'ici la 1^{ère} semaine de rentrée pour tous les nouveaux élèves concernés et à chaque actualisation pour les élèves déjà scolarisés dans l'établissement.

L'enseignante référente pour le lycée est Mme Elisabeth Moreau.

8. Assiduité

La présence assidue en classe est une obligation et la condition de réussite dans la formation.

De même, la totalité des périodes de formation en entreprise est obligatoire pour valider l'examen.

La gratification octroyée (pour les classes de CAP, BAC. PRO., BMA) pour les Périodes de Formation en Milieu Professionnel sera conditionnée par une assiduité en entreprise et également au lycée.

Pour toute absence ou retard, la famille doit impérativement prévenir la vie scolaire via EcoleDirecte ou au 03 28 509 510. Tous les devoirs surveillés, contrôles, examens blancs sont obligatoires et devront être rattrapés en cas d'absence.

9. Période(s) de Formation en Milieu Professionnel – année scolaire 2026/ 2027

Le calendrier des PFMP de toutes les formations est annexé à cette circulaire.

10. Examens

➤ Tout jeune âgé de 16 ans doit impérativement se faire recenser auprès de la mairie de son domicile et fournir la copie de l'attestation.

➤ Les élèves de CAP 2^{ème} année et de Terminale Bac. Pro/BMA doivent envoyer les documents ci-dessous au lycée pour le 17 août 2026 en vue de leur inscription aux examens :

- une photocopie de l'attestation de recensement pour les élèves de plus de 16 ans.
- une photocopie du certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (si elle a été effectuée).
- une photocopie recto verso de la carte d'identité (sur la même feuille).
- une photocopie du relevé de notes d'un examen déjà passé (CAP ou plus).

11. Éducation physique et sportive

Tenue exigée : chaussures de sport pour l'entrée dans les salles de sport, survêtement ou short. La note finale attribuée par le professeur d'E.P.S. compte pour l'attribution du diplôme. Il est donc vivement conseillé d'éviter les dispenses de complaisance. Les élèves dispensés pour une longue durée devront fournir impérativement un certificat médical lors de la première séance (justificatif indispensable pour les examens). Pour toute dispense exceptionnelle, l'élève est tenu d'accompagner le groupe pendant le cours. Celle-ci sera, au préalable, signalée par les parents à la vie scolaire.

12. Fournitures scolaires

Quelques fournitures indispensables : feuilles simples, copies doubles, un agenda, une trousse...

Nous vous conseillons d'attendre la rentrée et les conseils des professeurs pour acheter le matériel et les fournitures complémentaires.

13. Manuels scolaires

La liste des livres à se procurer pour la rentrée est jointe à ce dossier (pour les classes concernées).

Les élus régionaux ont renouvelé les aides destinées aux lycéens pour l'achat de manuels et fournitures scolaires.

100 € la première année pour les élèves de 3ème Prépa-Métiers, CAP 1ère année et Seconde Professionnelle, 55 € les années suivantes.

Ces aides sont attribuées via la carte personnelle Génération #HDF à conserver durant toute la scolarité.

- Pour les nouveaux élèves : demande à effectuer sur <https://generation.hautsdefrance.fr>
- Pour les élèves déjà titulaires d'une carte et non scolarisés au lycée Sainte Marie pour l'année 2025 / 2026, transmettre le numéro de carte ainsi que le numéro de dossier à l'adresse suivante : secretariatdirection@stemariedonbosco.fr
- Pour les élèves inscrits au lycée Sainte Marie en 2025 / 2026, la reconduction sera assurée par le secrétariat, sous réserve que l'élève dispose déjà d'une carte.

En cas de perte de la carte, la famille effectuera une déclaration sur son espace personnel ou contactera la Région au 0 800 026 080.

14. Transports scolaires

Votre enfant prendra un transport scolaire pour se rendre au lycée Sainte Marie ? Quel que soit votre département de domiciliation, pensez à effectuer dès à présent votre demande de prise en charge des transports scolaires ! ➡ <https://inscription-mobilites.hautsdefrance.fr>

Ce portail concerne tous les élèves domiciliés dans les départements du Nord, Pas-de-Calais, Somme, Oise et Aisne.

Cette démarche concerne les élèves effectuant leur première entrée au lycée Sainte Marie en septembre 2026 ainsi que les élèves bénéficiant déjà d'une gratuité de transport en 2025 / 2026 pour le lycée Sainte Marie ou dans un autre établissement.

Avec un seul compte famille, vous pouvez inscrire vos enfants, suivre les demandes en temps réel, télécharger les documents transmis par la Région et gérer la scolarité d'une même fratrie.

Transport des élèves en situation de handicap :

Votre demande de prise en charge des transports scolaires doit être effectuée sur le site du Département du Nord : ➡ <https://transportscolaire-handicap.lenord.fr>

15. Bourse nationale

La demande est à faire à l'entrée au lycée et à renouveler chaque année, pour cela :

- vérifiez votre éligibilité à partir du barème joint à la circulaire.
- demandez un dossier de bourse au service accueil – accueil@stemariedonbosco.fr

Le dossier de demande de bourse sera à déposer, pour le 10 septembre 2026, avec les pièces justificatives.

16. Assurances

Tous les élèves de l'enseignement professionnel sont couverts pour les accidents du travail.

Une assurance complémentaire de responsabilité civile est souscrite auprès de la Mutuelle Saint Christophe. Cette assurance intervient en complément de l'assurance familiale.

LES VOLS D'EFFETS PERSONNELS NE SONT PAS COUVERTS PAR LES ASSURANCES. LE LYCÉE NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE. NOUS VOUS RAPPELONS QU'IL EST FORTEMENT CONSEILLÉ DE NE PAS APPORTER D'OBJETS DE VALEUR AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT.

17. Informations à noter dès à présent

➤ **Mardi gras non travaillé pour les élèves :** 09 février 2027.

➤ **Vacances scolaires** (la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués) :

Toussaint : du samedi 17 octobre 2026 au lundi 02 novembre 2026.

Noël : du samedi 19 décembre 2026 au lundi 04 janvier 2027.

Hiver : du samedi 20 février 2027 au lundi 08 mars 2027.

Printemps : du samedi 17 avril 2027 au lundi 03 mai 2027.

Pont de l'Ascension : du jeudi 6 mai 2027 au lundi 10 mai 2027.

Été : samedi 03 juillet 2027.

➤ **Journées pédagogiques :** lundi 04 janvier 2027. Vendredi 19 mars 2027.

D'autres dates pourront être communiquées ultérieurement.

➤ **Portes ouvertes :**

Le vendredi 27 novembre 2026 : 16 h 00 – 20 h 00

Le samedi 16 janvier 2027 : 09 h 00 – 13 h 00.

Le dimanche 14 mars 2027 : 09 h 00 – 13 h 00

Le vendredi 21 mai 2027 : 16 h 00 – 20 h 00.

➤ **Restaurant d'application :**

Dès le mois de septembre, les élèves et les professeurs seront heureux de vous y accueillir.

Les menus et dates seront consultables sur les sites : www.stemariendonbosco.fr et EcoleDirecte.

Pour toute réservation, contacter le restaurant au 03 28 509 508.

Nos services restent à l'entière disposition des familles pour toute information complémentaire.

Bel été et bons préparatifs de rentrée à chacun.

Mme I. Marcant

Chef d'établissement